



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Avenir des infrastructures sportives construites pour les jeux Olympiques

Question écrite n° 14249

#### Texte de la question

Mme Corinne Vignon interroge Mme la ministre des sports sur l'avenir des infrastructures sportives construites dans le cadre des jeux Olympiques de Paris 2024. L'ambition du Gouvernement est d'améliorer la pratique sportive dans le pays. Or, le manque d'infrastructures sportives en France, notamment dans le cadre scolaire, nuit à cette ambition. Dans ce cadre, il serait intéressant que les investissements réalisés à l'occasion des jeux Olympiques soient envisagés dans une perspective plus large de soutien à l'éducation sportive des enfants. Par souci d'économies, le Gouvernement a fait le choix de recourir à des infrastructures démontables. Cependant, la construction d'établissements fixes, dans des départements en manque d'équipements sportifs, permettraient à la population de bénéficier durablement de ces investissements. Elle souhaiterait connaître les dispositions envisagées par le Gouvernement en ce sens.

#### Texte de la réponse

L'ensemble des équipements sportifs pérennes ou temporaires nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 laissera un héritage au bénéfice de l'ensemble de la population. S'agissant des sites de compétition et d'entraînement pérennes ou temporaires nécessaires aux Jeux, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) s'est vue donner par la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 la mission de reconfigurer ces équipements au bénéfice du plus grand nombre. En outre, quatre piscines pérennes seront construites également avec les moyens de la SOLIDEO à La Courneuve, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et Noisy-le-Sec. Elles seront entièrement dédiées à la pratique du grand public. S'agissant des équipements temporaires, un certain nombre d'entre eux sera démonté puis remonté pour servir également à la pratique du sport pour tous. Ce sera le cas des trois bassins de natation olympiques provisoires : celui qui accueillera les épreuves de natation course et les finales de water-polo et deux autres qui seront destinés à l'échauffement pour la natation course, la natation synchronisée et le water-polo. Ils seront tous les trois relocalisés en Seine-Saint-Denis après les Jeux en fonction des besoins sur ce territoire. L'ensemble de ces équipements ainsi construit et modernisé ou relocalisé constituera bien un héritage durable important pour la pratique du sport pour tous.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Vignon](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14249

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2018](#), page 10133

**Réponse publiée au JO le :** [11 décembre 2018](#), page 11533